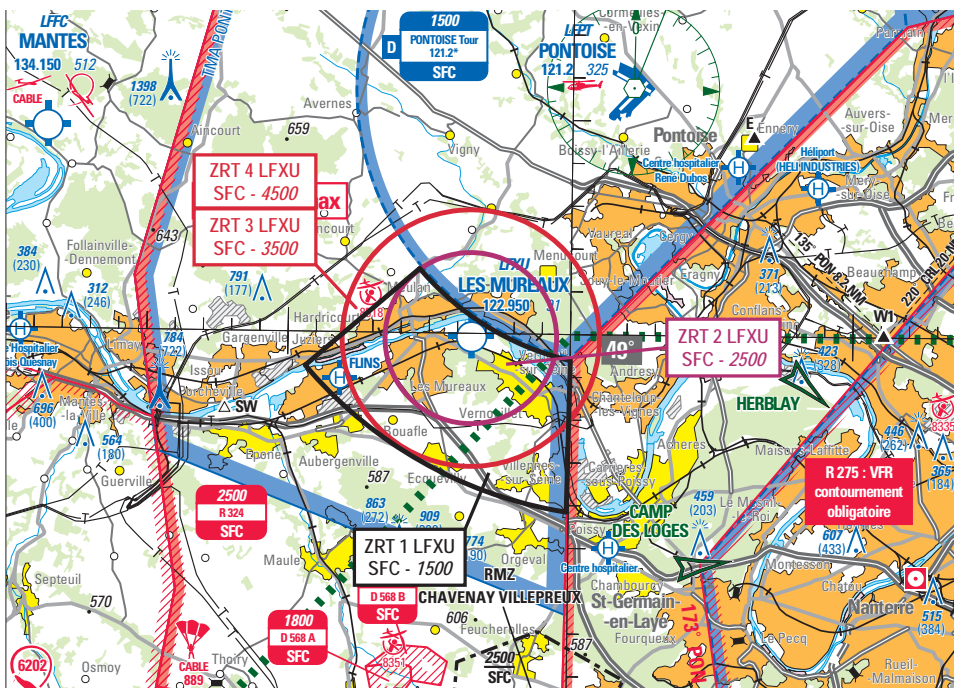


Objet : Création de 4 zones réglementées temporaires (ZRT) sur l'aérodrome des Mureaux LFXU pour une manifestation aérienne
En vigueur : Du 06 au 07 septembre 2019

Lieu : FIR : Paris LFFF - AD : Les Mureaux LFXU, Pontoise Corneilles en Vexin LFPT

ACTIVITÉ

Manifestation aérienne de grande importance sur l'aérodrome des Mureaux (LFXU) nécessitant la création de 4 zones réglementées temporaires (ZRT) pour protéger les présentations en vol.



Extrait carte SIA au 1 / 250 000 « Région Parisienne » édition 1 - 2019

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT 1 LFXU active :
les 06 et 07 : 0600-1900

ZRT 2 LFXU activable :
les 06 et 07 : 1100-1700

ZRT 3 LFXU activable :
le 06 : 0800 - 1800
le 07 : 1100 - 1700

ZRT 4 LFXU activable :
le 06 : 0800 - 1800
le 07 : 1100 - 1700

Les ZRT 2, 3 et 4 LFXU seront activées en fonction du programme des vols.

Une seule des ZRT 2, 3 et 4 LFXU sera active à la fois.

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :

Pontoise ATIS : 124.125 MHz
Pontoise TWR : 121.200 MHz
Pontoise APP : 118.800 MHz
Paris INFO : 125.700 MHz
Les Mureaux/Direction des vols : 122.950 MHz
ou tél 06 82 55 64 01

STATUT ET SERVICES RENDUS

ZRT 1 LFXU :

zone réglementée temporaire (ZRT) en espace de classe G. Les services sont rendus par les organismes habituels.

ZRT 2, 3 et 4 LFXU :

Zones réglementées temporaires qui, lorsqu'elles sont actives, se substituent aux portions d'espace aérien avec lesquelles elles interfèrent. Seuls les services d'information de vol et d'alerte sont rendus par Paris INFO.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG / CAM : contournement obligatoire à l'exception des :

- aéronefs participant à la manifestation aérienne ;
- aéronefs autorisés par le Directeur des vols ;
- aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque leur mission ne permet pas le contournement de la zone après contact avec la direction des vols sur la fréquence 122.950 MHz ou par téléphone au 06 82 55 64 01 ;
- hélicoptères au départ ou à destination de l'hélistation de Flins sur PPR PN 24H auprès du Directeur des vols par téléphone au 06 82 55 64 01.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

ZRT 1 LFXU

49°01'32"N – 001°54'40"E
 arc anti-horaire de 6.5 Nm de rayon centré sur :
 49°05'45.86" N - 002°02'09.24" E (VOR PON)
 48°59'25"N – 002°00'02"E
 48°55'52"N – 002°00'00"E
 arc horaire de 10 Nm de rayon centré sur :
 49°05'45.86" N - 002°02'09.24" E (VOR PON)
 48°59'14"N – 001°50'39"E
 49°01'32"N – 001°54'40"E

Limites verticales :
 SFC / 1500 ft AMSL

ZRT 2 LFXU

Cercle de 2 Nm de rayon centré sur
 48°59'55"N, 001°56'30"E (ARP LFXU)

A l'exclusion de la partie interférente avec la ZRT 1 LFXU

Limites verticales :
 SFC / 2500ft AMSL

ZRT 3 et ZRT 4 LFXU

Cercle de 3 Nm de rayon centré sur : 48°59'55"N - 001°56'30"E (ARP LFXU)
 à l'exclusion de la partie interférente avec la ZRT 1 LFXU

Limites verticales
 ZRT 3 LFXU : SFC / 3500 ft AMSL
 ZRT 4 LFXU : SFC / 4500 ft AMSL

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Lorsque la ZRT 2, 3 ou 4 LFXU est active, les portions de TMA Pontoise situées en dehors de la ZRT 2, 3 ou 4 sont actives. Les services y sont rendus par Pontoise APP/TWR.

L'activité d'aéromodélisme n°8359 Les Mureaux reste utilisable selon les conditions accordées par la Direction des Vols.